

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

07 décembre 2021

Date d'affichage :

08 décembre 2021

Présents : Mmes et MM.

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF,
Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Lucile ZUSSY, Anatole
FUCHS, Régis MAITRE, Anne-Marie TSCHIRHART, Marion
FUCHS, Stéphanie HALLER, Éric HUMBERT.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Nombre de présents : 13

Excusé(s) :

Mme Fanny WEIGEL,
M. Jean-Sébastien INEICH,

Procuratior(s) :

Mme Marion FUCHS
M. Éric SOENEN

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021.**
- 2. Finances :**
 - **Autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2022.**
 - **Révision du plafond individuel annuel IFSE.**
 - **Bail emphytéotique « Etang du Grüsselbach ».**
- 3. Approbation du règlement intérieur du Corps de Première Intervention.**
- 4. Approbation du règlement intérieur du Comité Consultatif Communal.**
- 5. Approbation de la convention de mise en souterrain des réseaux d'Orange.**
- 6. Approbation d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux.**
- 7. Projet de division foncière de la propriété 3 route de Thann.**
- 8. Etude de faisabilité des équipements scolaires et périscolaires.**
- 9. Divers.**
- 10. Médaille d'honneur et de reconnaissance communale (huis clos).**

M. Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du Maire, Mme Marielle GUEDES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

DEL20211216_001 Autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2022

Éric SOENEN, Adjoint au Maire, explique qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour permettre de prendre en charge les dépenses d'investissement en 2022, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater, pour l'ensemble des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- **Chapitre 21**

| | | |
|---------|---------------------------------|--------------|
| C/21312 | Bâtiments scolaires | 14 000 euros |
| C/2151 | Voirie | 50 000 euros |
| C/21538 | Autres réseaux | 6 000 euros |
| C/21571 | Matériel roulant | 10 000 euros |
| C/2158 | Matériel et outillage technique | 10 000 euros |

Vu l'article L 1612-1 du CGCT ;

Après avoir entendu les explications de l'Adjoint au Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

DEL20211216_002 Révision du plafond individuel annuel IFSE

Monsieur le Maire explique que suite à l'entrée en vigueur du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, le 22 février 2018, le Conseil Municipal avait instauré par délibération le RIFSEEP, Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, qui avait pour vocation de remplacer l'ensemble des régimes indemnitaires existants, pour les agents de la Fonction Publique, titulaires, stagiaires et contractuels.

Il s'agit d'un régime indemnitaire qui vise à tenir compte de la nature des fonctions exercées par les agents et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Il est composé de l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, qui peut être réexaminée en cas de changement de fonctions, tous les 4 ans à la vue de l'expérience acquise et en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Chaque cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions.

Monsieur le Maire propose la nouvelle répartition suivante dans la limite des plafonds applicables aux corps de la fonction publique de l'État :

| Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant | | Plafond individuel annuel IFSE retenus par l'organe délibérant |
|---|---------------------------------------|--|
| Groupes de fonctions | Emplois occupés ou fonctions exercées | Agent ne bénéficiant pas d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service |
| Adjoint administratifs territoriaux | | |
| Groupe 1 | Secrétaire de mairie | 10 000 € |
| Groupe 2 | Agents d'exécution | 5 000 € |

| Adjoint administratifs contractuels | | |
|---|--|---------|
| Groupe 2 | Agents d'exécution | 4 000 € |
| Adjointes techniques territoriaux | | |
| Groupe 1 | Encadrement, responsable service technique | 5 000 € |
| Groupe 2 | Agents d'exécution | 3 000 € |
| Adjointes techniques contractuels | | |
| Groupe 2 | Agents d'exécution | 3 000 € |
| Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles | | |
| Groupe 2 | ATSEM : exécution | 3 000 € |

Les montants sont établis pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve la répartition proposée ci-dessus ;**
- **décide l'application de ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2022 ;**
- **autorise le Maire à établir les arrêtés correspondants ;**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2022.

DEL20211216_003 Bail emphytéotique « Etang du Grüsselbach »

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail emphytéotique avait été contracté en 1975 entre la commune et l'Association de pêche « Les Amis du Grüsselbach ». Le bail a pour objet la parcelle 103 de la Section 35 Bodenmatten avec 1,268 hectares aménagé en étang.

Le bail emphytéotique signé avec la commune en 1975 pour 25 ans a été prolongé en 2000 pour 25 années supplémentaires.

L'association souhaite obtenir le consentement d'une nouvelle location.

Monsieur le Maire propose de prolonger le bail de 25 années supplémentaires, soit jusqu'en 2050.

En accord avec l'association de pêche, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'accorde à l'unanimité sur les points suivants :

- **un prolongement du bail actuel de 25 années supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **fixe le loyer de 150 € annuel ;**
- **les frais de notaire seront à la charge de l'association de pêche « Les Amis du Grüsselbach » ;**
- **autorise le Maire à prendre ou à signer tout acte découlant de la présente décision.**

Point N° 3

DEL20211216_004 Règlement intérieur du Corps de Première Intervention

Monsieur le Maire informe que l'adoption d'un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement d'un corps communal de sapeurs-pompiers est une obligation réglementaire prévue par l'article R 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il appartient au Maire d'arrêter ce règlement après avis du Comité Consultatif Communal et du Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Consultatif Communal des sapeurs-pompiers volontaires lors de sa réunion du 07 octobre 2021,

Considérant l'avis favorable émis par le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin en date du 18 novembre 2021,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **d'approuver le règlement intérieur du corps Communal de Sapeurs-Pompiers Volontaires de Roderen annexé ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'arrêté municipal y relatif.**

Point N° 4

DEL20211216_005 Règlement intérieur du Comité Consultatif Communal

Le Maire rappelle aux élus que par délibération du 09 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé la composition du Comité Consultatif Communal (3C). Le Comité en date du 07 octobre 2021 a adopté le règlement intérieur fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Comité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement annexé.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable unanime émis par le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires lors de sa réunion du 07 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver le règlement intérieur dudit Comité Consultatif ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'arrêté municipal y relatif.**

Point N° 5

DEL20211216_006 Convention de mise en souterrain des réseaux d'Orange

Marc WILLEMANN, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée l'opportunité de mettre en souterrain le réseau téléphonique existant dans la rue du Gigel, à l'occasion des travaux de voirie dans cette rue. Une étude préalable a été réalisée par Orange.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir ces travaux de mise en souterrain des réseaux Orange et de signer la convention qui fixe les modalités juridiques et financières.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu les explications de l'Adjoint au Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'entreprendre l'effacement des réseaux Orange dans la rue du Gigel, à l'occasion des travaux d'aménagement de cette rue ;**
- **autorise le Maire à signer la convention établie entre la commune de Roderen et l'opérateur Orange, relative à ces travaux.**

La dépense est inscrite au compte 21538 du budget primitif 2021.

Point N° 6

DEL20211216_007 Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux

Béatrice TESTUD, Adjointe au Maire, rappelle qu'en 2017 la commune a signé une charte avec la Région Grand Est s'engageant dans une démarche « Zéro pesticides ». Grâce à l'accompagnement de la FREDON et l'investissement de la municipalité et du personnel communal, la commune avait obtenu en 2019 le niveau de distinction 1 libellule.

La municipalité voulant tenir ses engagements, poursuit la démarche en relevant le défi que représente la préservation des ressources en eau et de la biodiversité en s'inscrivant à l'édition 2021 « Commune Nature ».

Niveau 2

- Utilisation uniquement de produits de biocontrôle à faible risque, produits utilisables en agriculture biologique sur l'ensemble des espaces communaux
- Formation et sensibilisation des élus et agents du service technique
- Formalisation de la démarche dans un plan de gestion différenciée

Niveau 3

- Aucune utilisation de produits chimiques pour l'entretien des espaces extérieurs
- Démarche de sauvegarde de la biodiversité (mise en place de refuge, gestion extensive des espaces enherbés, choix d'espèces locales et mellifères)
- Implication des autres gestionnaires d'espace du ban communal (zone touristiques, associations, établissements scolaires)

Niveau 4

- Gestion écologique des déchets verts et de l'arrosage
- Connaissance de la biodiversité (inventaire faune/flore, cartographie des espaces naturels, espèces envahissantes sur le territoire)
- Protection de la biodiversité (mesure de protection des espaces/espèces naturels).
- Restauration/renaturation des milieux naturels
- Valorisation de la biodiversité (création de sentiers de découvertes/soutien aux associations pour préserver la biodiversité)
- Politique de développement durable en impliquant l'ensemble des services (tri des déchets, alimentation locale etc...)

Un audit a été réalisé le 05 août 2021 par la société Certipaq.

La charte signée en 2017 restait valide à notre inscription début 2021, mais depuis, une nouvelle charte est entrée en vigueur et pour prendre pleinement en compte la candidature, il est nécessaire de signer la charte d'engagement « Eau et biodiversité 2021 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune et Espace Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est ;**
- **autorise le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Mardi 23 novembre 2021 à Vendenheim, a eu lieu la cérémonie de distinction, à laquelle Béatrice TESTUD a représenté la commune. L'engagement de la collectivité dans la démarche de préservation de l'environnement par des pratiques favorisant la santé publique, la qualité des eaux et le développement de la biodiversité a été récompensée par 2 libellules supplémentaires. Ainsi la commune a obtenu la plus haute distinction, soit 3 libellules.

Un nouveau panneau a été remis à cette occasion.

Il est également important de nommer les autres acteurs de la commune qui contribuent au respect de l'environnement.

Le Club de Foot FCR73 de Roderen, avec qui la commune a signé une convention de partenariat pour non utilisation de produits phytosanitaires sur les terrains sportifs.

L'association des Arboriculteurs de Roderen œuvre également à la valorisation du verger communal, par la création d'un petit écosystème pour favoriser le développement des auxiliaires du verger, en plantant des arbres ou arbustes propices, en implantant des ruches, par la construction d'un muret de pierres sèches ou la création d'une mare.

Point N° 7

DEL20211216_008 Division foncière de la propriété 3 route de Thann

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière de la propriété au 3 route de Thann et celle du domaine public, Monsieur le Maire présente les documents d'arpentage établis par le géomètre Hubert ORTLIEB.

La commune cèdera à Monsieur GAGNIEUX Boris et à son épouse la parcelle cadastrée 288 de la section 2, d'une superficie de 0,7 are.

Monsieur GAGNIEUX Boris cèdera à la commune la parcelle cadastrée 287/29 de la section 2, d'une superficie de 0,5 are.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte la division foncière présentée, concernant l'immeuble sis à Roderen, Section 02 N° 288 et 287/29 et le domaine public ;**
- **propose d'acquérir le terrain cadastré, Section 02 N° 287/29 d'une contenance totale de 0,5 are, appartenant à Monsieur GAGNIEUX Boris et Madame LIENERT Priscilla au prix de 1 € ;**
- **accepte la cession à Monsieur GAGNIEUX Boris et Madame LIENERT Priscilla le terrain cadastré, section 02 N° 288 d'une contenance totale de 0,7 are, au prix de 1 € ;**
- **charge le Maire de rédiger l'acte de vente administratif en cas d'accord entre les parties ;**
- **autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.**

Point N° 8 Etude de faisabilité des équipements scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire explique que le 25 octobre à Rammersmatt, l'ADAUHR a présenté les conclusions de l'étude de faisabilité visant à évaluer les possibilités fonctionnelles, techniques et financières de recomposition des équipements scolaires et périscolaires du Territoire. Après un état des lieux basé sur la documentation collectée et les visites des différents sites, quatre scénarios de recomposition ont été établis. Il a été convenu d'examiner ces documents au sein du Conseil Municipal et que des retours soient faits à l'ADAUHR.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal donne sa préférence aux scénarios suivants :

Scénario 1 : Maintien des sites scolaires actuels avec la construction d'un périscolaire commun, en prévoyant une éventuelle évolution des structures scolaires.

Scénario 4 : Regroupement Pédagogique Concentré des 4 communes avec accueil périscolaire.

POINT N° 9 DIVERS

Acquisition immobilière

Monsieur le Maire informe que suite à la préemption de la propriété 15-19 Grand'Rue, l'acte d'achat a été signé par toutes les parties le 08 novembre à l'étude de Me HERTFELDER de Thann.

Demandes de travaux

| Déclarations Préalables – Permis de Construire | | | | | | |
|--|---------------------|---|--------------------------|---|-----------------------|-------------|
| Date de dépôt | Dossier | Pétitionnaire | Adresse du projet | Objet | M ² | Date arrêté |
| 25/10/2021 | PC 06827921F0005 | M.STEMPFLIN Emmanuel et Mme HAFFNER Chloé | Rue des Collines | Construction d'une maison d'habitation | 143 m ² | 09/12/2021 |
| 08/11/2021 | DP 06827921F0039 | M. REYNE Raphaël | 3, rue des Collines | Construction garage accolé | 20 m ² | 25/11/2021 |
| 01/12/2021 | DP 06827921F0040 | M. BITSCH Roland | 9, rue de la Chapelle | Division foncière | 2471 m ² | 09/12/2021 |
| 10/12/2021 | DP 06827921F0041 | M. WILLEMANN Marc | 3, rue du Mühlberg | Construction garage accolé | 28.57 m ² | |
| 14/12/2021 | DP 06827921F0042 | M. CAMMY Valery | 3 rue des Pâturages | Piscine et clôture | 23,46 m ² | |
| 14/12/2021 | PC 06827921F006 | M. FUHRMANN Bernard et Mme FRANECZEK Catherine | Rue de la Chapelle | Construction d'une maison d'habitation | 133.35 m ² | |

Téléphonie mobile

La société Orange, propriétaire de l'antenne de téléphonie mobile, a fait savoir à la Communauté de Communes la cession de celle-ci à la société ATC, un opérateur d'infrastructures de télécommunication. ATC pourra proposer à d'autres opérateurs de s'installer et ainsi étendre la couverture de téléphonie mobile.

Site Internet

Éric SOENEN informe que le site internet de la commune est en maintenance pour permettre une meilleure évolution du site.

Noël des aînés

Béatrice TESTUD remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour leur aide dans l'organisation et la distribution des colis repas de Noël des aînés et informe avoir réceptionné de nombreux témoignages et remerciements.

Déco de Noël

Les sapins et décorations de Noël sont identiques aux couleurs du sapin de Thann, or, argent et bleu.

Les ouvriers communaux ont également déposé des copeaux de bois dans les massifs provenant de la société Elagage et Paysage de Vieux-Thann.

Syndicat Mixte de Thann-Cernay

Emmanuelle RUFF, déléguée au SMTC fait savoir que lors d'une séance du 1^{er} décembre, a été soulevé le problème qu'ont rencontré de nombreux usagers, concernant l'accès limité des remorques des particuliers imposé par le SMTC. Le Syndicat propose de créer un groupe de travail pour trouver une solution à l'afflux toujours plus important des déchets déposés par les particuliers.

Conseil Municipal des Jeunes

Emmanuelle RUFF, Lucile ZUSSY et Stéphanie HALLER accueilleront samedi 18 décembre, les jeunes pour un atelier pâtisserie destiné à la préparation des petits gâteaux de Noël.

Nous remercions également la famille ZUSSY pour l'accueil et le goûter à l'occasion de la visite de la ferme, mardi 30 novembre.

Emmanuelle RUFF présente un diaporama de toutes les activités et projets réalisés par le Conseil Municipal des Jeunes, qui ont encore de nombreuses idées à développer et beaucoup de motivation.

Travaux

Le Maire fait état des travaux engagés par la commune :

- ✓ les travaux de voirie, rue du Moulin, rue du Kattenbach et du chemin communal au niveau de la Grand'Rue sont achevés.
- ✓ à l'école élémentaire la pose d'un nouveau lavabo avec meuble et peinture réalisé en interne.
- ✓ à l'école maternelle les luminaires ont été déplacés et l'installation des nouveaux placards et bureau sera réalisé pendant les vacances scolaires par l'entreprise DIETRICH de Thann.

Banque alimentaire

Jocelyne SOURD s'est rendue au dépôt de la Banque Alimentaire de Mulhouse pour y déposer les 120kg de denrées données généreusement par les roderenois et a bénéficié d'une visite impressionnante des locaux.

Saleuse

Anatole FUCHS signale que la société ACS Adelfinger n'a pu honorer la livraison de la saleuse, il a été décidé de trouver un autre fournisseur. La commande a été transmise à BALTHAZARD d'Orbey, fournisseur de matériel agricole.

Programme national des ponts

Marc WILLEMANN informe que dans le cadre du Programme National Ponts qui s'inscrit dans le plan France Relance, le recensement des ponts et murs de soutènements de la commune a été réalisé vendredi et samedi dernier. Suivra un rapport avec les recommandations et les possibilités de subvention si des travaux sont nécessaires.

Vœux 2022

En raison de l'évolution de la pandémie, il est décidé d'annuler la cérémonie des vœux du Maire, qui devait avoir lieu le dimanche 9 janvier.

Crémation des sapins

Habituellement a lieu courant janvier, la crémation des sapins de Noël. En raison du contexte sanitaire l'Association de la Maison du Village a préféré annuler cet événement.

La Municipalité propose de mettre en place samedi 15 janvier, une benne pour que les habitants y déposent leurs sapins, qui sera ensuite déchargée dans la zone de déchet vert communale.

Personnel communal

Christophe KIPPELEN informe que nos agents communaux vont faire valoir leur droit à la retraite fin 2022 et début 2023. L'appel à candidature démarrera début janvier pour un premier recrutement au printemps 2022.

Madame DELERS effectuera le remplacement du poste de Madame SESTER durant son arrêt maladie du 15 novembre 2022 au 02 janvier 2023.

Courriers

Monsieur le Maire fait lecture des courriers réceptionnés :

- De Gilbert STOECKEL, Maire de Thann, concernant les derniers éléments depuis le rassemblement du 12 juin en soutien au Centre Hospitalier de Thann.
- De Mathias OTT, Chef de cabinet de Jean CASTEX, concernant le financement de l'ONF.

POINT N° 10 Médaille d'honneur et de reconnaissance communale **(huis clos)**

Le Maire et les Conseillers Municipaux débattent sur le sujet et proposent de décerner la médaille d'honneur et de reconnaissance communale 2022 à :

Madame Marlyse BUHR, pour ses actions en faveur de la commune et son engagement dans l'Association de gestion de la Maison du Village.

Monsieur Denis GERTHOFFER, pour ses nombreuses années d'engagement dans le Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Roderen notamment en tant que Chef de Corps et son investissement dans toutes les manifestations organisées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **décerner la médaille d'honneur et de reconnaissance communale 2022 à :**
 - **Mme Marlyse BUHR**, Grand'Rue ;
 - **M. Denis GERTHOFFER**, rue de la Chapelle ;

Calendrier 2022 :

Samedi 8 janvier : Cartes de membres et calendriers – Amicale des Sapeurs-Pompiers

Samedi 16 janvier : Collecte des sapins de Noël – Commune

Dimanche 31 janvier : Vente de pâtisserie – ARER

Lundi 1^{er} février : Don du Sang – Amicale des Donneurs de Sang

Dimanche 14 février : Rund'Um Rodra – FCR73

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.